

Comité Poitou-Charentes de Scrabble

Championnat de France Interclubs

Phase qualificative

DIMANCHE 20 MARS 2022

3 parties : 10h00 - 13h45 - 16h15

Attribution de PP4 et de points de classement

**SALLE DES FETES ,
avenue Pierre SIBARD 17570 LES MATHES**

L'inscription dans une des divisions est fonction de l'Indice de Valeur (IV) de l'équipe.
Une équipe de 7 joueurs ne peut faire appel à plus de 10 joueurs différents pour une phase donnée.
Ce maximum est de 8 pour une équipe de 5 joueurs (chaque joueur ne peut jouer que dans une équipe).

Droits d'engagement			
Equipe	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Equipe de 7 joueurs	40€	35€	35€
Equipe de 5 joueurs	30€	25€	25€

Toutes les équipes doivent être composées de joueurs d'un même club. Cependant, deux petits clubs (moins de 15 licenciés) d'un même comité, ne présentant aucune équipe autonome, peuvent constituer une entente pour présenter une unique équipe commune. Cette possibilité est soumise à l'accord du président du comité.

Les clubs concernés sont J01 J04 J10 J12 J15 J21 J23 J25 J26 J34 J38 J42

Inscriptions à adresser avant le vendredi 13 mars 2022 avec la liste définitive des équipes et le règlement à

Françoise COOLS
51 lot jardins de Chantemerle 79170 CELLES/BELLE
Tél : 06 95 18 49 13
pfcools@netcourrier.com

Chaque équipe doit fournir un arbitre pour chacune des trois parties.

Pour les clubs présentant plusieurs équipes, il est possible de panacher Arbitre et Ramasseur (ou teneur de tableau)

1 Équipe = 1 Arbitre	2 Équipes = 1 Arbitre et 1 Ramasseur
3 Équipes = 2 Arbitres et 1 Ramasseur	4 Équipes = 2 Arbitres et 2 Ramasseurs

Un classement sera établi afin de déterminer l'équipe **championne du Comité dans chaque division**.
Le titre de **champion régional « interclubs »** sera attribué au **club** qui aura le plus fort total de points à l'issue des trois parties. **Sur chaque partie**, le cumul des **scores des cinq meilleurs joueurs** du même **club** sera pris en compte sans distinction de division ou d'équipes.

PS : En cas de panachage d'équipes, les droits d'engagements de la deuxième équipe seront ceux affichés ci-dessus comme pour des équipes de même nombre de joueurs.

Exemple : 1^{ère} équipe 7 joueurs : 40 € + 2^{ème} équipe 5 joueurs : 25 € soit un total de 65 €.